

PRISE DE POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LA QUESTION ECRITE DE M. DAMIEN LACHAT (UDC), INTITULEE « PENURIE DE RADIO-ISOTOPES : DANGER POUR LES PATIENTS ? » (NO 2701)

En préambule, le Gouvernement souhaite donner une description relativement complète de la situation nationale, voire internationale, dans ce domaine scientifique et complexe.

De manière générale et dans une pesée des intérêts sécuritaires, les agences nationales de sécurité nucléaire ont pris leurs responsabilités en ordonnant la maintenance, voire en interdisant le fonctionnement, de plusieurs réacteurs nucléaires vieillissants, réacteurs produisant des radio-isotopes utilisés en imagerie médicale. Par ailleurs, étant donné les engagements pris en faveur de la sécurité nucléaire, les gouvernements doivent porter une attention particulière aux réacteurs et installations de traitement afin de faciliter leur conversion à de l'uranium faiblement enrichi ou l'abandon progressif de l'utilisation d'uranium fortement enrichi. Il est utile de rappeler ici que l'uranium enrichi est nécessaire à la fabrication de Technétium-99 (Tc99). Ces décisions impliquent donc une restriction de production et par voie de conséquence un risque de pénurie, entraînant ainsi un impact négatif potentiel sur le diagnostic par imagerie nucléaire utilisant ces produits.

En Suisse, la responsabilité générale d'approvisionnement en radio-isotopes est du ressort de la Confédération et revient à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). La division radioprotection de l'OFSP aborde la problématique de la pénurie de technétium en médecine nucléaire dans son rapport 2010. La Suisse est aussi membre de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN), qui fait partie de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et est membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui suit de près cette problématique.

Afin d'assurer un approvisionnement des principaux radio-isotopes utilisés en médecine nucléaire, l'AEN s'est impliquée dans les efforts mondiaux pour assurer un approvisionnement fiable de Technétium-99. L'AEN a créé le Groupe sur la sécurité d'approvisionnement en radio-isotopes médicaux (HLG-MR) en 2009. Le HLG-MR est composé d'environ 40 experts représentant plusieurs nations dont les principaux producteurs de radio-isotopes Mo99 et Te99, ainsi que la Commission européenne (Agence d'approvisionnement d'Euratom) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ses membres comprennent des experts des organismes responsables de la politique médicale ou nucléaire, ainsi que des organismes de recherche et industriels.

L'HLG-MR a publié en avril 2014 un rapport concernant l'avenir de l'Approvisionnement en isotopes médicaux. Il a procédé à une analyse des capacités de production et des demandes de Technétium-99 pour le marché mondial pour les années 2015 à 2020. Dans une même optique, ces différentes organisations encouragent largement l'utilisation de méthodes de diagnostic alternatives dont les résultats sont probants et permettent dans certains cas une synergie dans l'utilisation de nouvelles méthodes confirmant ainsi l'avancée en recherche médicale. A ce titre, l'AIEA travaille sur un projet de recherche coordonnée en utilisant des accélérateurs pouvant produire du Technétium-99 utilisable par la médecine nucléaire. D'autres travaux sont en cours au sein de la communauté scientifique internationale afin de développer un nouveau procédé de fabrication du technétium-99 à l'aide d'un cyclotron (c'est-à-dire un accélérateur de protons circulaire) et non plus d'un réacteur nucléaire de recherche comme c'est le cas actuellement.

Dans le cadre des examens nécessitant absolument le Technétium-99, les autorités médicales invitent de manière générale à optimiser son utilisation. La construction prévue d'un réacteur à Cadarache (France) devrait venir pallier la défaillance des principaux réacteurs, mais cela ne sera vraisemblablement pas opérationnel avant 2020.

L'OFSP s'est efforcé de trouver une solution permettant d'effectuer par exemple la scintigraphie osseuse au moyen d'un examen tomographique par émission de positons au fluorure. A cet effet, les procédures d'autorisation de mise sur le marché du fluorure 18F ont été simplifiées, afin de rendre ce moyen diagnostique rapidement accessible si le Tech 99 venait à manquer.

Dans le canton du Jura, il n'y a pas de médecine nucléaire à l'Hôpital du Jura. D'un point de vue pratique, les examens nécessitant des radio-isotopes sont donc menés dans des hôpitaux universitaires, équipés pour ce type de diagnostic.

Le Gouvernement s'est prononcé favorablement en novembre 2014 lors d'une procédure d'audition dans le cadre de l'élaboration d'une Ordonnance fédérale proposant la création d'un bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage humain. Au vu des ruptures d'approvisionnement en médicaments qui constituent une problématique touchant prioritairement les hôpitaux, en particulier s'agissant des médicaments pour lesquels il n'y a pas d'alternative de traitement, comme certains antibiotiques ou médicaments utilisés en oncologie, le Gouvernement peut ainsi répondre aux questions posées :

1. Il n'y a pas de médecine nucléaire à l'Hôpital du Jura depuis plus de cinq ans, cette problématique ne nous concerne donc pas. Les scintigraphies pour femmes enceintes et pour les enfants sont faites en milieu universitaire et sont, par essence, rares.
2. Le Service de la Santé publique n'est pas compétent pour s'occuper de ce type de pénurie. Cette problématique ne concerne pas l'Hôpital du Jura et il n'a pas l'intention d'y remédier, n'étant pas concerné.
3. La Confédération ainsi que les organisations internationales ont entrepris diverses démarches pour répondre aux préoccupations légitimes, mais qui nécessitent une intervention à un niveau bien supérieur. Des alternatives sont donc prévues dans le cadre de la participation de l'OFSP à l'AEN et à l'AIEA.

Delémont, le 10 mars 2015

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
le Chancelier


Jean-Christophe Kübler